

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2022

Séance extraordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 18 heures 45 minutes, le 8^e jour du mois de décembre deux mille vingt deux (2022), au Centre municipal de Notre-Dame-de-Montauban, 477 avenues des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Marcel Picard, maire
Madame Martine Frenette, conseillère
Monsieur Martin Lavallée, conseiller
Madame Guylaine Gauthier, conseillère
Madame Ginette Bourré, conseillère
Madame Sylvie Huot, conseillère

Était absent Monsieur Jean-Louis Martel, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

ORDRE DU JOUR

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2 TRÉSORERIE

- 2.1 Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2023
- 2.2 Adoption du plan triennal d'immobilisation 2023-2024-2025

3 Période de questions

4 Levée de l'assemblée

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-huit heures quarante-cinq minutes (18 h 45), sous la présidence de monsieur Marcel Picard, maire. Madame Caroline Tessier, greffière-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2022-12-200 Monsieur Marcel Picard fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Sylvie Huot

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 décembre 2022 tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2 **TRÉSORERIE**

2.1 **Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2023**

2022-12-201 Madame Martine Frenette, conseillère, fait la lecture des prévisions budgétaires 2023.

Il est proposé par mme Ginette Bourré

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2023 telles que proposées.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

2.2 **Adoption du plan triennal d'immobilisation 2023-2024-2025**

2022-12-202 Madame Martine Frenette, conseillère, fait la lecture du plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025.

Il est proposé par Mme Guylaine Gauthier

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

3 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

4 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2022-12-203 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par M. Martin Lavallée

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 19 h 26

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

Monsieur Marcel Picard
Maire

Madame Caroline Tessier
Greffière-trésorière adjointe

" Je, Marcel Picard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 9 décembre 2022.